

Observation n°263 du 15/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur

Dans son **Alerte sur les éoliennes** (Note technique GT Éolien du 2-12-2020) la SFPEM, la société française pour la protection des mammifères, fait les observations suivantes:

- 35% des espèces (de chiroptères) se trouvent régulièrement à plus de 30m et 17% occasionnellement
- Un déclin alarmant de -46% de la Pipistrelle de Nathusius et -88% pour la Noctule commune malgré les techniques de bridage mises en place.

La MRAe cite une garde au sol de 50 m minimum pour un rotor d'un diamètre de 90m ou plus - ce qui n'est pas le cas de Doussay, à 25m et 30m de garde au sol.

En effet, le plus grand le rotor, le plus important le risque pour les chauves souris:

Jusqu'à présent, en Europe, seules les espèces de haut-vol et /ou susceptibles de voler haut périodiquement (migration, chasse d'insectes en altitude...), c'est-à-dire principalement les Noctules, et les Pipistrelles étaient massivement tuées par les aérogénérateurs industriels dont le bas de pales est généralement compris entre trente et cinquante mètres du sol (Rodrigues et al. 2015). 35% des espèces présentes en France se trouvent en effet de façon régulière à plus de 30m et 17% des espèces peuvent s'y trouver occasionnellement (Heitz et al. 2017). Des mesures techniques, comme le bridage des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chauves-souris en hauteur ont apporté localement une baisse significative de la mortalité pour ces espèces (Arnett et al. 2016). Mais elles sont mises en place de façon partielle sur l'ensemble des parcs Français, dans des proportions méconnues. Malgré ces techniques de bridage, les populations de plusieurs chauves-souris d'altitude étudiées entre 2006 et 2019 montrent un déclin alarmant : -46% pour la Pipistrelle de Nathusius et -88% pour la Noctule commune (Kerbirou et al., 2015, Bas et al. 2020). Même si d'autres facteurs d'accidentologie additionnels peuvent être invoqués pour expliquer ces baisses préoccupantes des effectifs, les aérogénérateurs demeurent bien une menace majeure pour les populations migratrices comme la Noctule commune ou la Pipistrelle de Nathusius (Voigt et al. 2015). On pourrait s'attendre à une extinction de la Noctule commune dans les années à venir, selon le même scénario que celui projeté chez une autre espèce américaine très sensible à l'éolien (Frick et al. 2017).

Je cite p4 de la note technique GT éolien de la SFPEM:

Depuis peu, ces fortes préoccupations des effets de l'éolien sur les chauves-souris s'accroissent encore avec l'installation ou le renouvellement d'anciens aérogénérateurs dont les éoliennes présentent une faible voire très faible « garde au sol » et grand rotor ; leurs pales tournent entre vingt et trente mètres du sol, et avoisinent même seulement dix mètres (cf. Figure 2), avec des vitesses de rotation en bout de pale qui dépassent les 280 km/h (10,8 RPM). Pour ces dernières, avec un effet barotraumatique des pales en mouvement qui dépasse la longueur des pales (Voigt et al. 2018), il faut s'attendre à ce que même les chauves-souris qui volent au ras du sol soient impactées (comme d'autres taxons pourraient l'être aussi, petite avifaune notamment...).

....Si les éoliennes sont en effet bridées pour ne tourner que pour des vents forts mesurés en nacelle, les conditions de vent sont bien plus faibles proches du sol, permettant une activité de chauves-souris à risque. Sans compter que proche du sol, les milieux environnants dont les structures de végétation peuvent aussi jouer le rôle de « paravent » pour les chauves-souris et leurs proies, renforçant cette perspective d'activité à risque proche du sol pour les éoliennes à garde basse, même pour des vitesses de vent qui dépassent les seuils de bridages. Dans ces conditions, ces éoliennes à très faible garde au sol devraient impacter encore plus d'individus (Cf. Figure 3 et Figure 4), et ce, malgré des mesures de régulation (moins efficaces que pour les

problématiques de risques en plein ciel). Dans ces conditions, la seule mesure envisageable pour maîtriser les risques sera la mise à l'arrêt des éoliennes, toutes les nuits, tout au long de la période d'activité des chauves souris.

Il faut que les porteurs de projets en aient conscience avant d'investir dans ce type de machines. Autrement dit, ces modèles d'éoliennes à garde basse devraient à la fois impacter l'ensemble du cortège d'espèces de chauves-souris, mais augmenteraient aussi le niveau de risque en nombre de mortalités, sans possibilité de réduire efficacement les risques par des mesures de régulation en phase d'exploitation. Ces nouvelles éoliennes devraient donc être interdites. Elles sont une aberration pour la biodiversité.

Les réponses de Engie Green sont légères et peu rassurantes.

La MRAe note en outre:

" Pas de suivi prévu des parcs éoliens existants" et le recommande. Le Rochereau, St Pierre de Maillé et les multiples parcs dans les Deux Sèvres sont à proximité.

Engie Green ignore cette recommandation (II.8) et constate tout simplement **"...que l'impact résiduel est bien biologiquement non significatif que les recommandations de la SFEPM soit respectées ou non"...**

Je vous prie, M. le commissaire enquêteur, de prendre en compte l'arrogance écologique des porteurs du projet, et d'émettre un avis fermement défavorable.

respectueusement

Jupiter Sen